

ROUBAIX

Commission Electorale

La Commission électorale du Parti Ouvrier se réunira ce soir, à 8 h. 1/2 au local La Paix.

UNION ELECTORALE REPUBLICAINE SOCIALISTE

Les chefs et secrétaires des sections de l'Union républicaine socialiste, sont invités à assister à la réunion de la commission électorale, ce soir, à 8 h. 1/2, au local La Paix. Très important.

Distribution de vêtements

Hier matin a lieu la distribution de vêtements aux enfants pauvres des écoles municipales.

La municipalité socialiste a encore augmenté de 10,000 fr. le crédit affecté à cette œuvre démocratique et le devis de l'adjudication se relevait pas à moins de 4372 fr. 60.

Du temps que les réactionnaires étaient à la mairie ils ont fait pendant deux années, une distribution de vêtements aux enfants pauvres. Ils ont dépensé en tout, pour les deux districts, 3200 francs. Les ouvriers ont vu par là qu'ils ne sont pas ceux qui s'occupent d'eux.

Mais revenons à l'adjudication. Elle était présidée par le citoyen Herin adjoint au maire, assisté des citoyens Dujardin, Marcoux et Lombard, membres de la commission sociale.

Elle comportait 7 lots, savoir :
Pelerines avec capucines. — 4,500 fr.
Adjudicataire M. Henri Tesse qui a fourni un rabais de 18,10 pour 100.

Pantillons en velours. — 5,260 francs.
Adjudicataire M. Henri Tesse, avec 50,50 pour 100 de rabais.

Camisoles en laine. — 8300 francs.
M. Parent a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 16,75 pour 100.

Bas en laine mérinos. — 6375 francs.
M. H. Lechambre, qui a fourni un rabais de 20,10 pour 100 est adjudicataire.

Galoches et polonaises. — 10810 francs.
M. Papillon qui a fourni le plus fort rabais, 9 pour 100, est adjudicataire.

Chemises et tabliers. — 5222 fr. 50.
Dupriez a fourni un rabais de 29,42 pour 100.

Jeunes en laine mérinos et lachelicks. — 6275 francs.
L'adjudicataire est M. Parent qui a fait 13,75 pour 100 de rabais.

Adjudication pour le service d'octroi
Une adjudication pour la fourniture des effets d'habillement et des képis pour le personnel des services de l'octroi s'est faite hier matin à la Mairie.

Elle comportait deux lots :
Ser les. — Effets d'habillement. — Devis 11,100 francs Adjudicataire M. Jules Bécue avec 18,25 pour 100 de rabais.

Te les. — Asept. — Devis 807 francs. Adjudicataire M. Delport avec 22 fr. 60 p. 100 de rabais.

Le ventre de Roubaix
Il a été abattu pendant le mois de février à l'abattoir de Roubaix : 738 bœufs, 352 veaux, 1103 moutons, 116 porcs. Ces carcasses ont été saisies comme impropres à la consommation; le poids total des viandes saisies a été de 346 kilogr.

Dans la deuxième quinzaine du mois il a été vendu sur les marchés environ 20,000 quintaux de céréales de pommes de terre, représentant une valeur de 1,500.

Effets de l'ivresse
Un tisserand, Pierre Bittébère, âgé de 21 ans demeurant rue de la Paix a été arrêté pour avoir humilié de ses coups de pied un jeune homme, nommé Pierre Deschryver, rue Voltaire, 41.

C'est en étant en état d'ivresse qu'il a agi. De plus il s'est rebellé contre la police, quand on a voulu l'arrêter.

Remède du travailleur
Un accident est survenu le 23 février, chez M. Hénard, tisseur, rue d'Espérance, au nommé l'entier Alfred, 44 ans, ouvrier apprêteur, demeurant rue de l'Alma, fort Frosz.

Il s'est fait une entorse légère du pied gauche, par suite d'une chute.
Le garrison exigera 3 jours de repos à l'apothicaire Lergillière qui lui a donné des soins.

Arrestation d'un expulsé
Lundi soir, vers 9 h. 1/2, deux agents de police ont arrêté rue de Godé, le nommé Pierre Buraghe, 43 ans, journaliste demeurant à Bercy.

Cet individu est expulsé de France depuis le mois d'avril de l'année 1906. C'est pour avoir contrévenu à l'arrêté d'expulsion pris contre lui qu'il a été arrêté.

Combats de coqs
Les habitants s'étaient donné rendez-vous dimanche chez Dussart, rue de l'Espérance, pour assister à la belle partie de coqs, qui se jouait entre les sociétés de Beauvais et de Valenciennes.

Beaucoup de monde dimanche chez Mazon, rue de la Balance. On jouait un coq contre Denecour, de la rue du Tilleul. Mazon a gagné les 1re et 2e et perdu la 3e paire.

Une belle partie de coqs a eu lieu dimanche chez Delmaris, rue de l'Espérance. Denecour a gagné les trois premières paires et gagné la 4e paire.

Les amateurs étaient nombreux dimanche au Prado, boulevard de Beaurepaire, pour assister à la belle partie qui se jouait entre les sapeurs de Verwilt. Le Prado a gagné les trois paires.

Beaucoup de monde, dimanche, chez Dussart, rue de l'Espérance, pour assister à la belle partie de coqs, qui se jouait entre les sociétés de Beauvais et de Valenciennes.

Beaucoup de monde dimanche chez Mazon, rue de la Balance. On jouait un coq contre Denecour, de la rue du Tilleul. Mazon a gagné les 1re et 2e et perdu la 3e paire.

Une belle partie de coqs a eu lieu dimanche au Cour Joyeux, rue Sésostopol contre le Pavillon Chinois, de Croix.

Le Cour Joyeux a perdu les 1re et 2e et gagné la 3e paire.

Il y avait beaucoup d'amateurs dimanche au Clairon des Zouaves, rue de l'Espérance, pour assister à la belle partie de coqs, qui se jouait entre les sociétés de Beauvais et de Valenciennes.

Le Clairon des Zouaves a gagné la 2e, perdu la 3e et la 1re paire n'a pas été jouée.

Dimanche à eu lieu, chez M. Constan, l'officiel une belle partie de coqs, 21 pour 50 fr. contre l'officiel de Croix. Le Clairon des Zouaves a gagné les 1re et 2e paires. Grande animation.

Un grand nombre de personnes assistaient à la belle partie de coqs qui a eu lieu au Clairon des Zouaves, le 26 février, un coq pour 100 fr. contre la société de Valenciennes. Le Clairon des Zouaves a gagné les

1re et 2e paires et a perdu les 3e, 4e et 5e avec paire de plaisir qui a été gagnée par le Clairon des Zouaves.

Paris importants.

— Nombreuse société, dimanche, chez Savary, rue du Tilleul pour assister à la belle partie qui se jouait contre Felicien Descamps. Savary a gagné les 1re et 3e paires et perdu la 2e.

Il y avait beaucoup de monde dimanche, à l'officiel, rue de Blanc-Manteau, pour voir le 23 pour 50 fr. contre le Dragon français. L'officiel a gagné la 2e, perdu la 3e et la 1re n'a pas été jouée.

— Au Cochon Rouge, grande affluente de personnes pour assister au beau 23 qui se jouait contre le Grand Parc, de Mouvaux, qui a gagné la 2e paire et perdu les 1re et 3e.

CROIX

Parti Ouvrier (Section de Croix-Wasquehal). — Pour subvenir aux frais des élections législatives des soirées auront lieu :

Le 6 mars, chez Deboeck, rue du Nord; — le 13 mars, chez Duamel, rue Mirabeau; — le 27 mars, chez Turpin, rue de la Maquellerie; — le 8 avril, chez Fortier, rue des Anglais; — le 10 avril, chez Rod, rue de l'Amiral Courbet; — le 17 avril (matinée) chez Deschryver, rue de Metz; — le 17 avril, chez Bernier, Grande Place; — le 24 avril, chez Devreux, rue de Belfort.

Le 1er mai, fête des travailleurs du monde entier, chez Betsens, rue Charles Quint; une tombola finale aura lieu chez ce dernier citoyen.

Un graphophone sera entendu à chacune de ces soirées.

WATTELOO

Mutation. — Mme Moret Dupas est nommée institutrice adjointe à l'école de filles du Centre, en remplacement de Mlle Durand.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira, le vendredi 4 mars, à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour. — 1. autorisation de pourvoir au Conseil d'Etat pour l'hospice; 2. réception définitive pour canalisation des eaux; 3. compte rendu des dépenses imprévues; 4. soutien de famille; 5. questions diverses.

TOURCOING

Le cas de M. Vincent
Très intéressant, le cas du médecin Vincent, l'opportuniste-mars de Mouvaux.

Le pauvre monsieur perd vraiment la tête depuis quelques jours. Après sa sortie maintenue, lors de la dernière séance du conseil municipal, où il a chassé les représentants de la presse bonapartiste, il a décidé de faire pour se justifier aux yeux du public.

Non content d'avoir qualifié d'inexactes et de mensongères les comptes rendus des journaux, — de tous les journaux représentés à la séance — voilà que le monsieur se présente maintenant au personnel qui juge de son inexactitude grossière, et bien voulu, par leur témoignage désintéressé, confirmer notre récit et celui de nos confrères.

La colère de M. Vincent vient surtout de ce que ces personnes ont osé publier leur dégoût. C'est cependant lui, à notre avis, un droit qui appartient à tout le monde, même aux adversaires du maire de Mouvaux.

Ce dernier monsieur n'en a pas jugé ainsi. Il a écrit de nombreuses lettres injurieuses de la lettre que M. Vincent a adressée au « Journal de Roubaix », lettre que l'« Avenir » reproduisit hier matin. Disons en passant que l'« Avenir » ne se gêne pas à publier le « pavé » de la lettre à son avis.

Parlant des personnes présentes à la séance et après avoir cité leurs noms M. Vincent dit :

« Le premier est un soldat qui fréquente les cafés et les cabarets, il a l'air d'un déserteur le tout personnel pour mieux satisfaire sa passion et pour ne pas devoir aider ses vieux parents. Je demande à toute personne non prévenue contre moi le cas que l'on peut venir faire du témoignage d'un débauché et d'un ivrogne, et d'un second. Pouvait-il être des envies de vomir rien que d'y penser ! Aussi, désirant m'épargner une maladie infectieuse en le désignant « secunda artem », je préfère engager ceux qui ne le connaissent pas à s'adresser à ses confrères et à ses supérieurs de les renseigner exactement ».

Mais c'est de la diffamation cela, M. Vincent ! Et la diffamation se trouve d'autant plus aggravée que votre journal, l'« Avenir » a cru devoir, lui aussi, reproduire vos insultes.

C'est un mensonge, nous, cette dernière raison qui a décidé les personnes diffamées à vous demander compte de vos singulières imprudences. Vous le voyez, on n'est jamais mieux traité que par les siens.

La lettre de M. Vincent, nous paraissait l'œuvre d'un homme — nous ne voulons pas dire d'un fou — qui aurait agi dans un moment de colère irrationnelle. Nous ne pouvons même croire que l'« Avenir » essayerait au moins d'atténuer l'imprudence qui avait commise M. Vincent.

C'est la colère qui a produit. Grâce à l'« Avenir », M. Vincent s'est mis dans le cas de révéler.

C'est grave, M. Vincent, bien grave cela !

C'est chez le citoyen Martin, rue de la Folie que la conférence de dimanche aura lieu avec le concours des citoyens Deschryver, Devraigne et Delphin Dumortier.

Accident d'usine

A l'usine Fibreghien frères, rue de Paris le nommé Fiermond Daplessis, dégrègeur a eu la main droite prise entre les rouleaux d'une corde.

La première phalange du médium a été complètement écrasée et l'amputation a été jugée nécessaire.

L'incapacité de travail sera de 10 jours environ. Docteur Bernard.

Sortie Carnavalesque

Les groupes l'Avant-Garde révolutionnaire et le conseil des Exploités organisent pour le dimanche 4 mars, la Mi-Carême une sortie carnavalesque au profit d'une œuvre de solidarité.

Les camarades, désireux de participer à cette bonne œuvre, peuvent dès à présent se faire inscrire chez le citoyen Emile Lambin, rue de Valenciennes, 10.

L'inscription est fixée à 50 centimes. Les chapeaux s'ont vendus à raison de trois francs le cent.

MOUVEAUX. — Conseil municipal. Des bruits circulent en ville que le délégué au conseil municipal du 14 février serait annulé.

Le temps ne nous permet pas de contrôler cette affirmation.

Disons seulement que certains conseillers municipaux disent bien haut que M. Vincent, maire, serait décidé, à la prochaine séance, à décaler le huis-clos.

Nous verrons si Papa Maboul osera encore commettre pareil délit.

Attendons donc.

Acte de courage. — Hier matin, vers sept heures, l'attelage de M. L. Ourter Six, marchand de charbons au Blanc-Beau sortait de la fabrique Blondel et s'engageait dans la rue de Roubaix lorsque, arrivant près d'un poteau télégraphique, le domestique qui lançait les brèves du cheval pour éviter d'être pris entre sa voiture et le poteau.

Se sentant libre, le cheval tout à coup s'emporta et prit une course folle dans la direction de Roubaix. Un jeune homme de 19 ans, le nommé G. D., horticulteur, essaya, mais en vain d'arrêter l'équipage.

A ce moment survint le citoyen Delahaye, conseiller municipal de Mouvaux. Il décida que son courage, notre ami G. D. n'aurait pas été vain. Il se fit entraîner par un parcours de vingt mètres environ, parvint à maîtriser l'animal.

Notre ami Delahaye n'en eut pas à son coup d'essai. Il est déjà titulaire de plusieurs distinctions honorifiques pour actes de courage. En 1891 notamment, un médaillon d'honneur lui a été décerné par M. le ministre de l'intérieur. Toutes nos félicitations à notre camarade pour son nouveau acte de bravoure.

ETAT-CIVIL

Naissances du 1er mars. — Alphons Dumort, rue des Charpentiers, cœur Paulus, 13. — Germaine Descamps, impasse Nabuschedoncor, 52. — Julien Guillemer, rue Jean Bart, 13. — Malvina Guillemer, rue Bayard, 43. — Adolphe Cosserat, rue de Blanchaille, 1. — Albert Rose, rue de Cartigny, 13. — Marcelle Lecuyer, rue du Montin, 69. — Madeleine Vandendorpe, Grande Rue, 213 bis. — Suzanne Catena, 53, rue de Valenciennes, 10. — Marie Ducat, rue d'Alger, cœur Crupelland, 1. — Carlos Leroux, rue Lacroix, 4. — Lucas, 24. — Raymond Vandendorpe, rue de Valenciennes, 10. — Marie Pasmelaire, rue de Valenciennes, 10. — Madeline Accart, rue Longue Haie, 2. — Decaux, 4. — Georges Vanderschelden, rue de l'Épave, 138. — Georges Pierron, rue de Cartigny, 43.

Décès. — Aline Filiz, 2 mois, rue Ste-Thérèse, 4. — Louis Kerkhove, 10 mois, rue du Fenécy, 117. — Gaston Undermel, 16 mois, rue de Valmy, 11. — Louis Vaneste, 63 ans, rue de Blanchaille, 1. — Maurice Dehont, 2 jours, rue Descartes, 82. — Albert Dhume, 5 mois, rue de Lannoy, 362. — Jean Duchaussoir, 4 ans, rue Archimède, 6. — St-Emile, 7. — Henri Dubar, 8 mois, chemin de Micalleterie, 1. — Jeanne Wat, 2 ans, rue de Blanchaille, 1. — Elise Parent, 7 ans, rue Bullon, imp. Dujardin, 15. — Jules Roumens, 2 mois, rue de Mouvaux, 99. — Françoise Vanhaucwaert, 65 ans, boulevard Cambrai, imp. du Crêchet, 9. — Louis Metz, 38 ans, rue du Fort, 52.

LILLE

Emprunt de Lille de 1860
Le 76e tirage de l'emprunt de 1860 a eu lieu le 1er mars.

Voici la liste des numéros primés :

Remboursables par 25 000 francs : 164,170 — Rémoussables par 10 000 francs : 93,897 — Rémoussables par 1 000 francs : 12,721 — 22,292 — 123,679 — 135,720 — 138,549 — 171,371 — 173,645.

Rémoussables par 500 francs : 2,691 — 10,669 — 42,545 — 68,588 — 97,575 — 105,505 — 134,100 — 136,720 — 143,670 — 169,786.

Rémoussables par 400 francs : 6,066 — 14,287 — 14,876 — 21,418 — 42,133 — 43,366 — 59,979 — 84,691 — 81,488 — 110,661 — 116,356 — 128,194 — 134,274 — 151,111 — 167,502.

Rémoussables par 200 francs : 4,557 — 15,499 — 21,028 — 21,418 — 30,796 — 35,665 — 57,960 — 64,606 — 65,572 — 90,898 — 107,044 — 111,254 — 113,368 — 128,339 — 131,398 — 136,700 — 149,418 — 155,108 — 163,861 — 165,382.

Cuisines populaires
La Commission des cuisines populaires se réunira à la Mairie (bureau de l'assistance publique), le vendredi 4 mars, à 8 h. du soir.

Le départ d'Elisager
Elisager, ce jeune lillois, assassin du bijoutier de la rue de l'Hôtel de ville à Lyon, dont la condamnation à la peine de mort a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, vient d'être transféré à Nîmes de là, où il sera transporté à la Nouvelle-Calédonie.

Un suicide
Un jeune homme de 20 ans, Jules Louarne, employé à la manufacture de tabacs, a mis fin à ses jours en se pendant dans son grenier, place Jacques-Louchard, 12. On attribue cet acte de désespoir à des chagrins intimes.

Compagnie Immobilière
C'est aujourd'hui, mercredi, à deux heures de relevé, qu'aura lieu, à la mairie de Lille, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie Immobilière.

Nos artistes
Nous enregistrons avec plaisir que M. Médéric Botin, élève de M. Pharaon De Winter, vient d'obtenir à l'École nationale des Beaux-Arts de Paris, une 2e médaille et un concours de dessin d'après le modèle vivant.

Accidents

Hier matin, vers onze heures, le jeune Fénelon Marche, âgé de 10 ans, jouant dans la rue avec des camarades, devant la demeure de ses parents, rue Barrée, 5, est tombé et s'est fracturé la jambe gauche.

Le jeune Fénelon Marche a été transporté à l'hôpital de la Charité.

Un autre enfant Jules Darigny, âgé seulement de cinq ans, ayant voulu s'aventurer avec ses camarades, rue Nationale, à hauteur de la rue de l'Hôpital-Militaire, a été renversé par un car qui passait.

Relève aussitôt il a été transporté à la pharmacie Brunau où il reçoit des soins. Il ne s'est fait, heureusement, qu'une légère blessure à la tête.

Appel aux ouvriers tisserands
Nous rappelons que tous les ouvriers tisserands de Lille et des environs sont invités par un groupe de leurs camarades à assister à une réunion qui aura lieu dimanche prochain 6 mars, à 10 h. du matin, à la Maison du peuple, rue de Béthune, 21. A l'effet d'examiner les mesures à prendre pour la fête du Broquolet.

Nei d'aucun des tisserands répondront, cet appel, afin d'organiser d'avance la grande fête annuelle de l'industrie textile.

Volonté pinée
M. B. Herault, commissaire de police du 6e arrondissement, a détéré hier au parc aux femmes Angèle Lesaffre, âgée de 30 ans, demeurant à Roubaix, qui avait été surprise au marché de la Nouvelle-Aventure, au moment où elle venait de dérober trois coupons d'étoffe à l'étalage de Mme Tykowskij, marchande de soies.

Angèle Lesaffre a été écrouée à la maison d'arrêt.

CE QU'ON AIME
On n'aime dans un savon la douceur de sa pâte la délicatesse pénétrante de son parfum. A ces titres, les Savons au musc de Lillia, n° 24, préparés par Victor Vanier avec des muscs authentiques et à seulement deux sous, ravissent et plus parfaitement que tous les autres les sens de nos élégantes, de même qu'ils donnent plus de prix à leur délicate beauté.

La protection des pigeons-voyageurs
Dans sa séance du 18 février dernier, le Sénat a voté la loi de protection des pigeons voyageurs.

Un article unique :
Sera puni d'une amende de 10 à 100 fr., sans préjudice de tous autres dommages et intérêts et de l'application, le cas échéant des peines portées aux articles 451 et 473 du code pénal, toute personne qui, en importe quel moyen, aura capturé ou détruit, ou tenté de capturer ou de détruire, un pigeon voyageur ne lui appartenant pas.

« Lorsque, dans les douze mois qui ont précédé l'infraction, le délinquant aura été condamné en vertu du paragraphe précédent, il y aura récidive ; l'amende pourra être portée au double et la peine de l'emprisonnement de six jours à trois mois pourra être appliquée. »

L'article 163 du code pénal est applicable aux infractions prévues par la présente loi.

Vol de bijoux
Une fille soumise, nommée Angèle Penet, âgée de 20 ans, a été arrêtée hier soir, à 9 h. 1/2, au moment où elle venait de dérober deux bijoux, dans le magasin de M. Penin, maroquinier, rue de Valenciennes.

Elle sera déférée au parquet ce matin.

Société de géographie
Jeudi 3 mars, à huit heures et demie précises, M. Mévil, fera, dans la grande salle de la Société de géographie, une conférence sur la Guinée française et la Côte d'Ivoire.

Des projections à la lumière électrique accompagneront cette conférence, qui promet d'être fort intéressante.

L'aigle « Attila »
L'exhibition du fameux aigle dont nous avons annoncé l'arrivée à Lille dans un de nos derniers numéros continue à attirer chaque soir, beaucoup de curieux dans le baraquon du boulevard des Ecoles.

M. Voisin nous montre son « Attila », qui, vers 8 heures, mange toujours, avec le même robuste appétit, le lapin ou le pigeon vivants qui lui sont son propriétaire.

Jour prochain, M. Voisin donnera une matinée à 2 heures ; Attila mangera un pigeon à cette séance et le soir on lui servira un lapin.

Académie de médecine
On nous télégraphie de Paris les renseignements suivants sur la séance d'hier mardi à l'Académie de médecine :

Lecture est donnée de la lettre par laquelle le docteur Combemale, professeur à la clinique de l'Université de Lille, pose sa candidature au poste de correspondant national, pour la section de médecine et de pathologie interne.

L'Académie procède à l'élection de deux correspondants nationaux dans la section de pathologie chirurgicale.

Le premier tour de scrutin, MM. Fahey, professeur à la Faculté de Lille et Hache, professeur à l'École de médecine française de Beyrouth, ont été nommés à la majorité des suffrages.

L'un et l'autre, sont connus pour des travaux estimés ayant trait à la pathologie externe et de chirurgie.

Société industrielle
La Société industrielle visitera, le jeudi 3 mars à 3 heures et demie, la Station centrale de la Société Lilloise d'éclairage électrique.

Les membres qui désirent prendre part à cette visite, ont priés de se faire inscrire au secrétariat aujourd'hui mercredi jusqu'à 6 heures du soir.

Les membres se réuniront à la Station centrale, rue de la Barre, 85-87.

À la Grande Pharmacie de France, rue Faidherbe, Grand défilé, l'impure de Morse Norvégien, pure et fraîche depuis 1 fr. 25 le litre. Expédition franco pour quantité.

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES
A la place de toutes ces boissons alcooliques, sous forme de cordial, vous absorbez, hélas ! trop fréquemment, un dérivé de votre sang, habituellement à ne consacrer d'autre aliment que l'excellent VIN de BANYULS-TRILLES, soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et vous ne tardez pas à ressentir ses effets tonifiants et bienfaisants.

Dans tous les Cafés et les bons Restaurants
Régalez-vous, plus que jamais, d'étriquette sur la bouteille à cause des nombreuses contre-façons.

MENUS FAITS

Sans ressources. J. B. C., 60 ans, tisserand, sans travail et sans domicile, a été arrêté hier à Lille pour mendicité et vagabondage.

Feu de cheminée. — Un feu de cheminée a été déclaré avant hier soir, à 7 heures, rue Camartin, 4. Il a été complètement éteint.

Entrées à agents. — Pour avoir injurié deux agents de police, le sieur Louis B..., 32 ans, ébéniste à la Madeleine, a été arrêté et déferé au parquet.

LE NORD

Un court-muet assassin

ROUVIGNIES, 1er mars.
Le sieur Jules Devanne, âgé de 30 ans, ouvrier menuisier, qui était entré dans le cabaret de la veuve Derche, pour régler avec elle quelques comptes, a assassiné cette femme à coups de marteau.

L'assassin habite Prouvy. Il est court-muet, et est très intelligent. Il possède de plus une bonne instruction. Il déclare avoir commis le crime dans un moment d'exaltation.

La veuve Derche lui redevalait une somme de 5 francs, reliquat du prix d'un buffet-étagère qu'il lui avait fournie. Elle, de son côté, lui réclamait 10 fr. 70. Devanne, avait demandé chez elle en consommations.

Devanne voulut être payé d'abord et régler ensuite son compte particulier.

La veuve Derche et lui ne parvinrent pas à s'entendre et la dispute s'envenima à un tel point que le cabaretier exigea le paiement des quatorze sous, en menaçant Devanne d'un assassinat.

Pendant la tête, et pour se défendre, dit-il il arma d'un marteau de menuisier qu'il avait dans la poche de son tablier et en porta 21 coups à la malheureuse cabaretière qui s'affaissa, baissant dans une mare de sang.

L'assassin s'enfuit alors, puis retourna chez lui, changea de vêtements, et partit à La Sentinelle où il dina chez M. Falce, menuisier.

Le crime fut découvert par une voisine qui voyant la porte du cabaret fermée, pénétra par le jardin, dans l'établissement.

La malheureuse cabaretière respirait encore. Dans sa main elle tenait un sésame, et l'état des lieux indiquait qu'il y avait eu lutte. Le cadavre, après un heure d'arpente souffrante, malgré les soins du docteur Chouteau.

Le crime découvert, on connut rapidement le nom de l'assassin, grâce à la petite fille de la victime qui avait vu le court-muet chez elle à son départ pour l'école.

On se mit à la recherche et vers 3 h. 1/2 le gendarme l'arrêta à l'estaminet Détrez.

L'assassin a fait des aveux complets : il a été écroué à la maison d'arrêt de Valenciennes ; la foule voulait le lyncher et un certain nombre de gens ont essayé de le faire sauter de la population.

La victime, Maria Haudegond, veuve Derche, était âgée de 52 ans. Elle jouissait de l'estime générale dans le pays, où sa mort tragique a causé une vive émotion.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMMES. — Suicide. — Un vieillard, Etienne Durier, âgé de 60 ans, a été trouvé pendu à un sautoir, après un long séjour dans la prison de ce lieu de désespoir.

HOULLES. — Une question à M. le Maire. — Quand donc M. le Maire,